

# Politique d'investissement suitable et revue du portefeuille dans le temps

Gouvernance, directive interne, contrôle des risques du portefeuille, rebalancings, égalité entre clients, crash de marché, crédit Lombard, perte tolérée par le client...

**Cecilia Peregrina,**  
Senior Manager,  
PWC Legal, Genève

**Maxime Lagane,**  
Fondateur et Directeur de  
[www.123nextgeneration.com](http://www.123nextgeneration.com)

## Comment établir une stratégie de placement et une politique d'investissement suitable

### Stratégies de placement

- Contenu
- Combien de stratégies de placement à définir ?
- Quelle allocation d'actifs ?
- Existe-il une allocation d'actifs non-conforme à la LSF in ?
- Revue et modification de la stratégie de placement dans le temps

### L'univers de placement (UP)

- Contenu
- Multiplicité des univers de placement à constituer : UP pour DPM, UP pour conseil... ; faut-il prévoir un UP pour les clients privés, un autre pour les clients professionnels et un autre pour les clients institutionnels ?
- L'évolution de l'univers de placement : exemples de mise à jour et pour quelles raisons ; dans quels cas la mise à jour de l'UP est inévitable ?
- Les conséquences de la mise à jour
- Qui prend les décisions relatives à l'UP ?
- Quels contrôles doivent être faits concernant l'univers de placement ? Les responsables du contrôle peuvent-ils aussi faire partie du Comité d'Investissement qui fixe l'univers de placement ?
- Documenter le sourcing des fonds d'investissement

### Gouvernance et politique d'investissement : les points d'attention pour la FINMA

- Bases légales : LEFin
- Le rôle de la direction dans la définition des politiques
- Le conseil d'administration doit-il approuver les stratégies d'investissement à proposer pour chaque profil de risque ?
- Les rôles respectifs et les lignes de reporting : Conseil d'administration, direction, fonction gestion des risques, fonction compliance, Comité d'investissement, département de gestion de fortune / conseil
- Les lignes de reporting

### Déterminer une politique d'investissement suitable

- Quels points doit contenir la stratégie proposée au client ?
- La directive interne sur les politiques d'investissement : que doit-elle contenir ? Dans quels cas faut-il la mettre à jour (nouveau service, enrichissement de l'UP...)
- Politique d'investissement du client endetté : impacts particuliers

### Contrôler les risques du portefeuille en DPM

- Gammas d'allocation d'actifs du portefeuille par classes d'actifs et par profils de risque
- Risque sur l'ensemble du portefeuille (ex : VaR) par profil de risque
- Vérification des contraintes du client (ex : exclusion de certains instruments financiers, ESG, etc...)
- Contrôles de concentration (par exemple : par émetteur, par instruments financiers, par secteur, par devise)
- Contrôles de liquidité (ex : marchés de gré à gré vs marchés cotés, VNI, private equity, produits structurés)

- Contrôles des politiques d'investissement (ex : UP limité et autres contraintes réglementaires)
- Contraintes spécifiques au produit (ex : taille minimale du ticket, statut d'accréditation spécifique du client, pays)

## Revue du portefeuille dans le temps - comment gérer les événements et les changements de manière compliant

### Le rebalancing du portefeuille client

- Rebalancing général / rebalancing particulier : causes, conditions
- Quels événements / changements le rendent nécessaire / opportun (changement de l'univers de placement, changement de l'analyse du marché - liquidité...)
- Quelles obligations d'informer le client ?

### Quelles obligations découlent des divers changements ? Exemples, devoir d'information du client

- Changement dans les notations du produit
- Changement dans les marchés
- Changement dans le portefeuille
- Changement dans la situation personnelle du client
- Changement dans la structure des frais du produit ou du service

### Respecter l'égalité de traitement entre clients

- Quelles bases légales ? Quelle est l'étendue et le contenu de cette obligation ?
- Assurer l'égalité en conseil global et en conseil transactionnel : différence

### Crash du marché actions et respect de la politique d'investissement

- Le portefeuille peut-il s'écarter pendant un certain temps de la politique d'investissement ?

### Crédit Lombard et exécution

### Le pourcentage de perte toléré à l'avance par le client

- Comment le déterminer ? Faut-il prévoir une question à ce sujet dans le questionnaire client ?
- Faut-il le fixer dans le mandat de gestion ?
- Quand et comment informer le client quand il est proche d'être atteint, quand il est dépassé ?
- Comment réagir ?

### Comment documenter les examens et contrôles : Comité des risques, memos

### Le contrôle du respect de la politique d'investissement

- Les rôles respectifs dans le contrôle du respect de la politique d'investissement suitable : board, direction, RM, compliance, contrôle interne, opérations, département risques
- Les contrôles exercés sur les RM
- Les points d'audit relatifs au respect de la politique d'investissement et la revue dans le temps

Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3 crédits.

# Politique d'investissement suitable et revue du portefeuille dans le temps

## Informations pratiques

### Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11  
 par fax: +41 (0)22 849 01 10  
 par e-mail: info@academyfinance.ch  
 par courrier: Academy & Finance SA,  
 3, chemin de la marbrerie, CP 1344,  
 CH-1227 Carouge  
 www.academyfinance.ch

### Lieu de la conférence

Hôtel d'Angleterre  
 17 quai du Mont-Blanc, Genève

### Prix

620 CHF (+TVA 7.7%)

Gérants membres de l'ASG: 460 CHF.

Autres gestionnaires de fortune: 490 CHF

Inscriptions supplémentaires de la même société: -50%

### Formation accréditée par



Pour cette formation accréditée par l'ASG, les participants inscrits au programme de formation ASG reçoivent 3 crédits.

### Inscription et paiement

Règlement par virement bancaire ou par carte de crédit. Le montant facturé sera débité dès réception des informations relatives à la carte. Dans tous les cas, une facture vous sera transmise par email.

### Annulation

Les annulations reçues avant le 26 octobre 2022 seront remboursées à hauteur de 80%. Les annulations reçues après le 26 octobre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

## Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la conférence "Politique d'investissement suitable et revue du portefeuille dans le temps" à Genève le mercredi 9 novembre 2022.

Je participerai dans la salle  Je participerai online sur Zoom

Ma société est gestionnaire de fortune  Ma société est membre de l'ASG

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

### 1<sup>ER</sup> INSCRIT

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

### 2<sup>ÈME</sup> INSCRIT (-50%)

Prénom et nom.....

Fonction.....

E-mail.....

Société.....

Adresse.....

Code postal.....Ville.....

Tél.....Fax.....

Nom et adresse email de la personne responsable du paiement de la facture

.....

Virement bancaire  Mastercard  VISA  AMEX

N° de carte: \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Date d'expiration: \_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom du détenteur de la carte .....

Date .....

Signature.....

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.